

Emprunts toxiques, réforme territoriale, Hélios, vie du réseau :

SPL , une actualité chargée

*Nos interventions et propos
tenus lors du groupe
de travail du 3 octobre 2011*

Au préalable nous voudrions revenir sur les conditions d'organisation de ce groupe de travail sur le secteur public local, convoqué le lendemain, si nous exceptons le week-end, d'un groupe de travail consacré à une autre évolution majeure des missions de l'ex-DGCP : la gestion des pensions des agents de l'Etat.

L'organisation dans un calendrier serré de réunions sur des sujets lourds pour l'avenir de ce qui a fait la comptabilité publique, leur ordre du jour à entrées multiples qui semble vouloir balayer en une réunion une actualité de 6 mois, la multiplication des fiches dont certaines au langage abscons nécessitent l'expertise particulière d'agents spécialisés du réseau, ne permettent pas de développer le dialogue social que nécessiteraient de telles transformations dans l'activité de nos services et de leurs agents.

Pour qu'il en fut ainsi et pour que ce dialogue ait un sens, encore faudrait-il que les sujets soient abordés avec les représentants du personnel à l'occasion d'une information et d'un dialogue réguliers au fil des évolutions en cours et non à l'occasion de réunions tous les 6 à 7 mois.

Quel écoute du réseau, des agents qui l'animent, des organisations qui les représentent, peut signifier une telle conception du dialogue social ?

Nous attendons donc de vous à l'avenir des réunions plus en phase avec le dialogue social auquel vous déclarez votre attachement et qui tiennent compte de l'actualité.

Compte-tenu de l'ordre du jour, nous avons fait le choix d'une déclaration liminaire qui englobe l'ensemble des fiches, ce qui ne nous empêchera pas de ré-intervenir dans l'examen de ces fiches.

Un réseau, des agents, des comptables, tous inquiets

Dans ce contexte, ce groupe de travail sera donc pour nous l'occasion avant tout de vous exprimer à nouveau l'inquiétude du réseau, de ses agents et de ses comptables. Le Secteur Public Local est en souffrance au double sens du terme.

Vous nous direz à nouveau que ce n'est pas le cas mais, en souffrance, le secteur public local, ses agents, ses comptables se sentent oubliés par la grande maison DGFIP. C'est bien là leur ressenti. En souffrance, leur quotidien est de plus en plus invivable et renforce les inquiétudes sur le devenir du réseau et de la mission.

La nouvelle offre de service sensée être pour l'administration centrale la vitrine qui garantit l'avenir du rôle du comptable publique auprès des collectivités locales est clairement vécue comme une illusion sur le terrain.

Après la concentration du recouvrement sur les SIP, les suppressions d'emplois et le non renouvellement de deux départs en retraite sur trois fragilisent les trésoreries de proximité.

Dans cette situation, la mission de conseil aux collectivités locales devient de fait secondaire.

Nombre de chefs de postes doivent assurer eux-mêmes une partie du travail courant de visa des dépenses et recettes tout en subissant la pression des statistiques et du contrôle interne.

Celle-ci est d'autant plus mal vécue qu'elle apparaît comme du « flicage ». Les audits sont menés sur la base d'indicateurs qui n'aident même plus les comptables dans la gestion de leur poste et de son activité. Au contraire ils sont là sur la base de tableaux de bord pour sanctionner leur activité, sans retour technique que nous connaissions avec les vérificateurs il y a quelques années. Les comptables et les agents sont livrés à eux-mêmes.

La fusion de trésoreries, avec pour conséquence des dizaines de collectivités à gérer pour un même comptable, a également fragilisé la position du comptable. Il n'a plus le temps nécessaire pour son rôle de conseil, en particulier lors des budgets.



Et une petite collectivité (les plus nombreuses) a souvent plus besoin de cette aide qu'une collectivité importante avec des services administratifs.

Les comptables, tout comme les agents, ont le sentiment d'être abandonnés par les directions locales.

Ils attendent un soutien. M. Parini considère que le conseil aux collectivités valorise le rôle de nos services et qu'il y a des marges de progrès pour assurer le « back office » dans les directions locales. Mais que peut-il en être concrètement, lorsque les suppressions d'emplois font leur effet partout ?

Dans ces circonstances, le vécu dans un petit poste peut se résumer entre autres réalités ainsi :

- le délai global de paiement est très difficile à respecter pour les marchés publics surtout lorsque celui-ci est de taille et comprend des lots, des retenues de garanties, ...
- le contentieux est confronté à une application Hélios illisible et non ergonomique ;
- conséquence de la fusion, les huissiers des Finances Publiques se consacrent aux poursuites locales en dernier. Quelle image de la nouvelle offre de services peuvent avoir dans de telles circonstances des collectivités locales confrontées par exemple à des impayés de loyers qui « gonflent » vite ?

Avec les suppressions d'emplois, c'est tout l'équilibre des missions qui est mis en péril. Pour s'en sortir, certaines tâches deviennent de fait secondaires. Payer les fournisseurs et faire les payes des agents des collectivités étant naturellement l'urgence absolue, le recouvrement contentieux est mis de côté. Seulement, pour que les collectivités puissent assumer leurs dépenses, il faut bien que les recettes rentrent dans les caisses !

Surtout, ce sont les agents, dont la conscience professionnelle reste entière qui « prennent sur eux », alors que les impacts sur leur santé au travail se font ressentir de plus en plus crument. Ainsi il semblerait que l'administration se réjouisse du fait que les agents soient passés de 2h30 à 6h00 de consultation écran.

Nous ne vous referons pas ici le panégyrique des difficultés rencontrées par les agents avec l'application Hélios quelque soient les améliorations incontestablement survenues depuis 2005. « Hélios, c'est fini » déclarait il y a quelque temps le directeur général.

Non, Hélios, ce n'est pas fini. Hélios est encore en chantier comme vos fiches le prouvent.

Atterrissage de la « Mission Hélios » : Attention au crash !

A ce stade, nous voudrions évoquer la fin programmée de la Mission Hélios et les inquiétudes des personnels sur leur avenir, sur lesquels nous avons déjà eu l'occasion de vous interpeller lors du dernier CTPC le 9 septembre dernier. M. Rambal s'était engagé à nous fournir des éléments que nous attendons toujours.

Mettre fin d'ici mi-2012 à la Mission Hélios dans sa configuration actuelle peut sembler pour le moins précipité ;

- avec notamment l'objectif de donner une nouvelle impulsion à la dématérialisation qui réclame un accompagnement d'un point de vue technique et organisationnel et une qualité des flux et données qui la rende réellement efficace,
- alors que l'administration compte sur les éditeurs de logiciels utilisés par les ordonnateurs, éditeurs incités à intégrer dans leurs outils les fonctionnalités permettant d'optimiser le fonctionnement interne d'Hélios, ce qui ne va pas de soi.

Compte-tenu de la spécificité et de la technicité de la mission, l'affectation sans formation d'un agent issu de la filière fiscale comme correspondant dématérialisation pour le secteur public local dans un département n'est pas forcément approprié.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la dématérialisation est un nouvel élément qui contribue à distendre le lien entre le comptable et l' élu.

Le développement du paiement dématérialisé avec TIPI ne vaut pas pour toute une frange de la population qui n'a pas accès à Internet et/ou est aujourd'hui obligée de payer en numéraire du fait de sa situation sociale.

Ce qui apparaît assurément impréparé ou mal préparé, c'est la sortie pour les personnels de la Mission Hélios.

Dés 2003, M. Marzin, alors directeur de programme, organisait un séminaire pour mettre en place la fin de ce projet et mettait en avant la nécessité d'organiser la sortie pour les personnels.

En janvier 2010, M. Juanchich, devenu directeur, annonçait la fin du Programme, qui était devenue une Mission, pour le 30 juin 2011 à l'ensemble des Personnels du Plateau de Noisy le Grand (rattachés à l'Administration Centrale), aux personnels informatiques des centres de Versailles et de Metz. En Mars 2010, M. Juanchich recevait une délégation de notre organisation et lui indiquait que «les compétences devaient être conservées», mais il restait très évasif sur les personnels.

Depuis le début de l'année 2011, la direction de la Mission Hélios a réaffirmé lors d'assemblées plénières que "l'atterrissage de la Mission" s'organise et se structure pour que les compétences soient maintenues. L'avenir individuel des personnels n'y a pourtant jamais été clairement précisé.

Courant mai 2011, chaque agent devait être reçu individuellement (en présence d'une personne de son choix si elle le souhaitait) pour que lui soient présentées des fiches de postes afin qu'il puisse se positionner sur son avenir personnel.

Le 30 septembre 2011, un séminaire regroupait tous les personnels de la sphère Hélios : le sujet atterrissage a été retiré au dernier moment de l'ordre du jour, avant que vous n'abordiez, M. Mazauric, ce point dans l'après-midi. Vous entendiez y rassurer les personnels en affirmant que tous pourraient trouver leur place dans les bureaux qui prendront en charge les différentes fonctions d'Hélios.

Ce sont là des phrases fortes qui auraient mérité un écrit de la Direction Générale. En effet, à ce jour, le 3 octobre, aucun entretien n'a eu lieu. Quelle confiance peuvent avoir dans ces circonstances les personnels de la Mission Hélios dans l'attention portée à leur avenir au fil d'incertitudes qui perdurent ? L'amertume et la colère grandissent.

Ce que revendiquent les personnels de la Mission Hélios :

- c'est pour tous les agents concernés d'obtenir les fiches de postes 15 jours avant l'entretien individuel pour pouvoir se positionner en toute connaissance,
- c'est l'absence de tout blocage ou avis défavorable pour les demandes de mutation,
- c'est que les personnels travaillant à Versailles Informatique dans la Sphère Hélios obtiennent le statut de "centrale". En juin et juillet 2011, les personnels concernés se sont mobilisés lors de 4 jours de grève et ils constatent aujourd'hui l'absence de toute écoute.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, alors qu'Hélios a manifestement encore besoin de la compétence et des connaissances des personnels fonctionnaires de la Mission, c'est le travail fourni par ceux-ci qui doit être reconnu tant dans le rythme et les modalités de l'atterrissage de la Mission Hélios que dans la considération qui doit être portée à leur avenir.

Hélios,CHD, CAP, decret de 1962 : les sources durables du malaise

Source pour le moins du malaise dans le réseau, les problèmes liés à Hélios et les besoins des postes ont souvent été sous estimés par les directions locales et nationale à tel point que le Directeur général a pu déclarer que, le basculement achevé, les renforts pour la mise en place des SIP pourraient être pris sur les effectifs des équipes de dépannage puisque désormais ceux ci n'étaient plus nécessaires au SPL.

Certes, lors du dernier groupe de travail, vous avez reconnu la nécessité du maintien du tutorat et de la disponibilité des équipes de remplacement pour renforcer le cas échéant les postes sous Hélios.

Sous la contrainte des suppressions d'emplois, Hélios, CHD et CAP tendent à transformer les agents en presse-bouton et le comptable en caissier.

Au-delà du CHD, les nouvelles suppressions d'emplois conduisent inéluctablement pour payer de plus en plus vite et respecter les délais réglementaires à une réduction de fait des contrôles opérés, ce qui inquiète les comptables publics qui ont conscience d'engager leur responsabilité sur ces opérations.

Ces évolutions dans l'exercice de la mission ne sont pas pour rien dans le profond malaise ressenti par l'ensemble des agents du secteur public local.

La responsabilité du comptable est en fin de compte remise en cause dans des conditions d'exercice de la mission devenues difficiles pour l'ensemble des personnels du secteur public local.

La réécriture du décret de 1962 intègre les procédures du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense et le Contrôle Allégé en Partenariat, réécrivant de fait le métier du comptable public dont la responsabilité n'est pas pour autant oubliée.

Elle est même sous le coup de l'épée de Damoclès d'un amendement discuté un temps par les commissions des finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat proposant une sanction du comptable sous la forme d'une amende. Si vous avez rappelé la position de la DGFIP sur ce sujet, vous n'avez pas totalement rassuré sur l'avenir de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire. Le malaise pour les comptables est également dans ce rôle qui ne leur est reconnu que pour être sanctionné.

Les suppressions d'emplois se poursuivant, la tendance à la concentration et à l'industrialisation de nos missions déjà observée ailleurs semble être le destin annoncé de nos missions auprès des collectivités locales. Les propos du directeur général sur l'organisation entre front office et back office en matière de conseil financier vont dans ce sens. C'est encore le cas avec la ré-ingénierie des procédures de l'apurement administratif des comptes publics locaux. Les mesures développées dans les fiches qui nous ont été transmises ressemblent donc plus de fait à un accompagnement de cette tendance.

Face à tant de difficultés et à cette impression d'abandon, comment les personnels du secteur public local ne seraient-ils pas en droit de se demander si le choix politique sous jacent n'est pas à l'abandon de cette mission de l'ex-Comptabilité Publique ? **Quel avenir pour notre mission auprès des collectivités locales ? Quel avenir pour le réseau quand la Mission Maîtrise des Risques dans certains départements a clairement laissé entendre que les petites trésoreries étaient faillibles, autrement dit la maîtrise des risques est impossible en petite structure ?**

Emprunts toxiques : des collectivités, des élus aux abois, un réseau en alerte !

Pourtant ces derniers jours une double actualité, lourde, concernant les collectivités locales devrait interroger sur l'importance de la place de notre administration et du rôle du comptable public auprès de ces dernières.

Une série de derniers articles dans la presse nationale a de nouveau mis sous les feux de l'actualité l'existence de prêts bancaires dit « toxiques » qui polluent leurs finances.

Plusieurs milliers de collectivités seraient concernées par ces emprunts. Ainsi la banque Dexia, financier historique des collectivités locales et intéressée par la gestion de ces dernières, aurait accordé à 5500 collectivités pour 25 milliards d'euros de prêts complexes ou « prêts structurés ».



Ces emprunts reposant sur des taux d'intérêt variables, indexés sur des valeurs extrêmement volatiles, pouvant baisser ou augmenter dans des proportions importantes et impossibles à maîtriser, selon des formules alambiquées, ont pour seuls bénéficiaires des organismes financiers et de grandes banques.

C'est un sujet suffisamment grave pour que l'Assemblée Nationale ait le 8 juin voté la création d'une commission d'enquête parlementaire sur ces emprunts. Plusieurs banques sont d'ores et déjà assignées en justice par des élus locaux. Derrière ces prêts, ce sont en effet les contribuables locaux qui risquent fort de se retrouver à l'amende, par une augmentation des impôts locaux et/ou par un déficit de services publics et/ou par un gel des investissements d'avenir et ce sur des périodes qui peuvent aller jusqu'à quinze à vingt ans.

Dexia se défend d'avoir piégé les collectivités locales concernées en indiquant notamment que, demandeuses, elles étaient le plus souvent accompagnées de cabinets de conseil expert. La plupart des élus ne sont pas armés pour analyser la complexité des produits financiers structurés.

La crise financière de 2008 et ses conséquences sur les collectivités locales sur-endettés du fait des emprunts toxiques avait été pour nous déjà l'occasion de rappeler que cet état de fait réhabilitait la place et le rôle des comptables publiques.

Aujourd'hui les placements de fonds à terme sont autorisés pour l'ensemble des collectivités locales et les autorisations de placements ne sont plus soumises à l'autorisation des ex-TPG, aujourd'hui DGFIP.

Nous avons dénoncé à l'époque l'abandon par l'État de l'encadrement du crédit des collectivités territoriales, dans un contexte de privatisation des banques publiques, sous prétexte de permettre aux collectivités d'élargir leur source de financement, de les responsabiliser et de libérer leurs initiatives.

Auparavant ces collectivités devaient passer par la Caisse des Dépôts et la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales pour emprunter. Les bons du Trésor et les OAT étaient adaptés au besoin de sécurisation de leurs fonds. De fait, cette libéralisation a ouvert la porte des fonds publics aux « requins de la finance ».

Dans un tel contexte, les collectivités locales et leurs contribuables auraient bien besoin que le réseau des trésoreries du Secteur Public Local ait suffisamment de moyens pour permettre au comptable d'analyser les conséquences des choix de l'ordonnateur. Nous ne pouvons que partager l'idée avec le directeur général de faire découvrir les règles prudentielles aux collectivités locales. Mais quels moyens est prêt à y mettre notre administration au delà de documents en ligne pour le réseau ?

Dès lors que l'administration centrale déclare que le soutien aux agents et comptables est une évidence face aux mises en cause injustifiées dont le réseau pourrait être l'objet dans ces circonstances, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires demande qu'elle adresse en ce sens un message des plus précis au réseau du secteur public local.

Réforme territoriale : Turbulences

Pourtant, avec la mise en œuvre d'un nouveau schéma intercommunal, avec les évolutions de compétences, la fusion des collectivités, avec la complexité comptable et administrative qui va avec, la volonté des élus d'avoir une information complète, fiable et rapide, mais aussi l'importance de la structure financière de ces nouvelles collectivités, aptes à payer le prix du conseil, ce sont les cabinets privés, même réfrénés un temps, qui semblent se donner les moyens de répondre à la demande et de fidéliser ces nouveaux clients.



Les dernières élections sénatoriales ont montré que les élus des petites et moyennes communes rejettent les réformes territoriales, mises en œuvre depuis plusieurs années, qui visent à vider ces communes de leur substance et à les obliger à se regrouper (délégation de compétences, schéma départemental de coopération intercommunale qui intégrera de fait toutes les communes).

De fait ces élus locaux se sentent abandonnés par l'ex Trésor Public au travers des « modernisations » successives qui ont touché le secteur public local et ont pour résultat la rupture du lien de proximité avec les comptables publics dont la responsabilité, en plus parfois de l'éloignement physique du fait d'une fusion de trésoreries, est « anesthésié » par la mise en place d'HELIOS, le tout sous couvert de concepts : CHD, partenariat et protocole d'échange qui de fait organisent des transferts de compétences du comptable vers les élus.

Lors du GT du 11 mars 2011, vous nous déclariez n'avoir « pas grand chose à dire » sur les conséquences de la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales. Vous espériez alors que « ceci ne soit pas susceptible d'un remuement ingérable ». Alors que vous nous présentez aujourd'hui une fiche énonçant les outils adaptés ou en cours d'élaboration pour accompagner la réalisation des schémas départementaux de coopération intercommunale, qu'en est-il de l'évolution des périmètres et des niveaux de compétences dans les nouveaux schémas intercommunaux proposés par les Préfets au printemps ?